

**DÉLIBÉRATION 21-32**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 janvier 2021**

**Date de la convocation : 19/01/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyn SILVESTRE.

**Absent suppléé** : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Fabien KRAEHN.

---

**OBJET** : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Prolongation des deux délégations de service public (DSP) de transports urbains de Vienne Condrieu Agglomération

**Rapporteur** : Nicolas HYVERNAT

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Suite à la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu avec adhésion de la commune de Meyssiez, la nouvelle Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération, exerce la compétence Transport sur la totalité de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 au moyen de plusieurs contrats :

- En rive droite du Rhône, la DSP Transdev, héritée du Sytral, englobe l'ensemble des services de transport (ligne régulière, transport à la demande et services scolaires)
- En rive gauche, la DSP Vienne Mobilités Groupe RATP Dev, héritée de ViennAgglo, englobe les lignes régulières et un service de transport à la demande, les services scolaires étant gérés par le biais de marchés séparés.

Dans un objectif de cohérence commerciale et d'optimisation des moyens industriels, Vienne Condrieu Agglomération a fait le choix de regrouper en une seule DSP l'ensemble des services.

Ainsi, la DSP conclue avec la société Vienne Mobilités a fait l'objet d'une prolongation d'une durée de 20 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 août 2021 de façon à faire coïncider les échéances de tous les contrats et conventions en vigueur et lancer une nouvelle DSP sur une base cohérente englobant, dès sa mise en œuvre, tout le périmètre et l'ensemble des services de transports.

Pour tenir l'échéance, le planning de mise en œuvre de la procédure prévoyait la tenue entre mai et juillet 2020, au sein de l'exécutif nouvellement élu, d'un débat d'orientation sur la politique de transports à mettre en œuvre dans le cadre du prochain mandat et l'établissement du rapport d'opportunité en juin 2020.

Suite à la crise sanitaire que connaît le Pays depuis le mois de mars et l'installation du nouvel exécutif de l'Agglomération décalée en juillet, le planning initialement envisagé n'a pas pu être respecté.

Ainsi, compte tenu des circonstances auxquelles l'Agglomération a été confrontée, qui relèvent de la force majeure et de l'accord du Préfet de l'Isère dans un courrier datant du 3 septembre 2020, il est proposé de prolonger de quatre mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, les DSP de RATP Dev et de Transdev.

Cette nouvelle échéance laisse le temps d'un débat politique, démocratiquement indispensable, et permet de mener à bien la procédure de renouvellement contractuel.

Le montant de la modification suite à la prolongation des deux DSP de 4 mois est le suivant :

Pour la DSP 1 (Rive Gauche héritée de ViennAgglo) :

- Montant de la contribution initialement prévue pour 2021 (8 mois) : 2 345 154 €
- Montant de la contribution prévue de 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 31 décembre 2021 (objet du présent avenant n°7) : 1 227 925 € soit 1 218 056 € pour la prolongation de la DSP et 9 869 € pour la maintenance des véhicules GNV.
- Montant de la contribution prévue pour 2021 (année pleine) : 3 573 079 €

Pour la DSP 2 (DSP2 Rive Droite héritée du Sytral) :

- Montant de la contribution initialement prévue pour 2020/2021 (1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021) : 1 966 906 €
- Montant de la contribution prévue du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 (objet du présent avenant n°4) : 909 439 €

Le pourcentage d'augmentation pour les 4 mois de prolongement est de 4,7 % pour la DSP1 et de 18,6 % pour la DSP2.

Les autres clauses de ces deux DSP demeurent inchangées.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-6,

**VU** le Code de la commande publique et notamment L3135-1 et R3135-5,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois conclue le 21 octobre 2013 (DSP1 Rive Gauche héritée de ViennAgglo) et les avenants n°1 à 6,

**VU** la convention de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes (DSP2 Rive Droite héritée du Sytral) et les avenants n°1 à 3,

VU l'accord du Préfet de l'Isère pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les deux DSP de Vienne Condrieu Agglomération (courrier du 3 septembre 2020),

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 21 janvier 2021,

VU l'avis du Bureau Communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°7 ci-joint à la convention de délégation de service public de réseau de transport urbain du pays viennois (DSP1 Rive Gauche héritée de ViennAgglo) et notamment la prolongation de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2021.

	du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021
Montant de la contribution forfaitaire (en € HT valeur 2013)	1 227 925 €

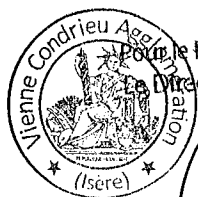
**APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 ci-joint à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes (DSP2 Rive Droite héritée du Sytral) et notamment la prolongation de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2021.

	du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021
Montant de la contribution forfaitaire (en € HT valeur 2013)	909 439 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les avenants précités ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

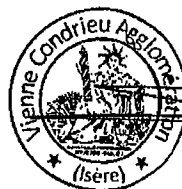
Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 29 JAN. 2021 et a été publiée le 29 JAN. 2021



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS